



Le 24 mars 2026

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 mars 2026, le règlement 356-2026 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et directeurs de départements, aux règles de contrôle et de suivi budgétaires et à la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2026, abrogeant le règlement n° 332-2023, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 24 mars 2026

Pierre Caza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de Sainte Beuve certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h et 16h le 30^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour de mars 2026.

Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)